



Mesdames, Messieurs,
les Députées et Députés

Mesdames, Messieurs,
les Sénatrices et Sénateurs

Paris, le 11 décembre 2020

Objet : Avenir de la filière Gaz française

Mesdames, Messieurs les élu(e)s de la République,

La fédération FO Énergie et Mines s'adresse solennellement à vous, car elle considère que l'avenir de la filière Gaz française est aujourd'hui mis en péril.

L'essor du gaz en France a permis, grâce à ses connexions avec les grands gisements internationaux, de donner l'accès à cette énergie à des millions de Français, à un coût très compétitif.

Cette performance a pu être réalisée grâce, et au travers de ses infrastructures de transport, de stockage et de distribution qui couvrent et maillent l'ensemble de nos territoires, infrastructures financées par les consommateurs.

La transformation gazière est engagée en Europe avec le développement des gaz renouvelables (biométhane, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, mais aussi hydrogène vert) ainsi que le développement de nouveaux usages du gaz, notamment pour la mobilité terrestre et maritime.

De plus, les chercheurs s'investissent pour anticiper la fin du gaz fossile. Ces recherches, dans les domaines des gaz de synthèse renouvelables (l'hydrogène notamment) et dans l'amélioration de la performance du biométhane, ont pour objectif de permettre leur large utilisation par la population et les industriels dans les années à venir, et ainsi, préserver et développer l'emploi dans l'industrie gazière.

Toutes ces nouvelles productions de gaz au bilan environnemental très performant doivent permettre à l'industrie gazière française de poursuivre son développement en devenant une énergie locale, source d'emplois locaux directs et indirects, mais également être un vecteur de la décarbonation des modes de chauffage avec le développement des biogaz.

Bien que ces développements du gaz renouvelable soient très prometteurs, les pouvoirs publics ne lui donnent que peu de moyens au regard de la production possible en France, comme le peu de soutiens au développement de la mobilité gaz GNV/BIOGNV pourtant considérée comme un complément majeur à l'électromobilité et plébiscitée par de nombreuses collectivités locales. Les récentes décisions sur les mécanismes de soutien en témoignent.

À la suite de ces constats, la récente décision du ministère de la Transition Écologique qui a publié, le 24 novembre 2020, les nouvelles normes de construction des bâtiments neufs signe donc la fin programmée de la filière gaz en France.

Ce qui est annoncé par la ministre de la Transition Écologique, comme « une révolution pour le logement et le secteur de l'énergie en France qui marquera une rupture majeure », va engendrer en réalité la mort de la filière Gaz en France et des entreprises qui la composent.

En effet, cette Réglementation Environnementale 2020 exclut le gaz des logements individuels neufs en France dès l'an prochain. La RE 2020 pousse également à une sortie du chauffage au gaz dans les logements collectifs avec une transition moins abrupte que celle concernant les constructions individuelles. Cette décision assombrit fatalement l'horizon de l'ensemble des entreprises de la filière du Gaz en France.

La Réglementation Thermique 2012 prônait l'utilisation du gaz, des investissements conséquents ont été faits ces dernières années, tant pour développer le gaz vert que pour maintenir un réseau de distribution de qualité.

Cette décision brutale est donc d'autant plus inexplicable, car le gaz a toute sa place au sein d'un mix énergétique raisonné et permet une limitation de gaz à effet de serre.

Quelle est la logique dans tout cela ?

De plus, la question de l'emploi de cette filière doit également être prise en compte dans l'équation et faire partie du débat. Car cette décision idéologique aura inévitablement des conséquences désastreuses sur l'emploi.

Nous rappelons que l'industrie du gaz compte 130 000 emplois directs et indirects en France et a développé de très fortes expertises reconnues dans le monde entier.

Les salariés de la filière Gaz française, et particulièrement ceux des Industries Électriques et Gazières, ont pourtant démontré et démontrent, sans relâche, encore aujourd'hui, et au plus fort d'une année marquée par la crise sanitaire, leur rôle dans la qualité du service public de l'énergie, au service de la transition énergétique bas carbone de la France.

Cette Réglementation Environnementale 2020 vient les remercier en leur signifiant leur disparition.

Dans un même temps où EDF et Engie sont mis à mal par des projets de démantèlement, cette Réglementation Environnementale 2020 s'ajoute aux attaques sans précédent dont fait l'objet le secteur énergétique français.

Nous sommes convaincus que cette décision, compte tenu de ses conséquences, doit faire l'objet de votre intervention afin qu'une approche pragmatique et équilibrée soit instaurée, pour donner à la filière Gaz française les moyens de se développer et non de disparaître purement et simplement.

La filière Gaz française et ses salariés ont toute leur place pour assurer la sécurité énergétique du pays, participer à la relance de son économie, garantir la souveraineté nationale énergétique, mais aussi industrielle, et être, plus que jamais, à la pointe du combat climatique au service de l'intérêt général et de la Nation.

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce que les entreprises des IEG de la filière Gaz française font partie du patrimoine national énergétique, et parce que certaines des missions de service public qu'elles assurent relèvent de la libre administration des collectivités locales garantie par notre Constitution, il est impensable que vous, élu(e)s de la République, ne puissiez pas débattre de son avenir et de cette Réglementation Environnementale 2020.

En misant sur un seul vecteur énergétique, la RE 2020 va renchérir la facture d'énergie des Français et limiter le choix des consommateurs, vos électeurs.

Nous en appelons à votre mobilisation et à votre sens de l'intérêt général pour intervenir au sein de la représentation nationale, pour l'avenir de cette filière, de celui des entreprises et des salariés qui la composent, mais également pour la défense du service public Républicain dont la filière gaz des IEG fait partie.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous présenter plus avant nos analyses, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les élu(e)s de la République, l'expression de notre très haute considération.



Vincent HERNANDEZ
Secrétaire Général
de la Fédération FO Énergie et Mines